

Image not found or type unknown



clause non concurrence et resiliation

Par **fred33400**, le **22/02/2011** à **15:43**

Bonjour,

je compte démissionner de la société x où j'ai juste un an d'ancienneté pour une société y concurrente

j'ai une clause de non concurrence en tant qu'attaché commercial . dans la nouvelle ste j'aurai un statut cadre est-ce possible sachant que le statut n'est pas le même et que j'ai moins de 2 ans au sein de la ste x et que dans l'espace j'ai mon département et les limitrophes

quelles sont mes recours et puis je faire annuler cette clause

merci de me renseigner